

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/34

10 décembre 1996

(96-5216)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

JAPON

Déclaration de S.E. M. Yukihiro Ikeda
Ministre des affaires étrangères

Au nom du gouvernement japonais, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Premier Ministre Goh, au Président Yeo et aux hauts fonctionnaires singapouriens ainsi qu'au Directeur général Ruggiero et au personnel du Secrétariat de l'OMC, pour tous les efforts qu'ils ont déployés afin de préparer cette Conférence.

Le taux moyen des droits de douane appliqué par le Japon aux produits industriels sera de 1,5 pour cent après la mise en oeuvre des engagements pris lors du Cycle d'Uruguay; en outre, le Japon a accéléré en avril l'application des abaissements des droits de douane pour 697 produits industriels, qui seraient donc réalisés en deux ans environ. Cette accélération fait partie des mesures de libéralisation volontaire adoptées dans le cadre de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Le Japon étant persuadé de l'intérêt d'une coopération régionale ouverte, son gouvernement applique cette mesure d'accélération à tous les pays sur la base de la nation la plus favorisée. S'il a adopté de telles mesures de libéralisation du commerce même après le Cycle d'Uruguay, c'est qu'il est persuadé qu'elles contribuent à la croissance de l'économie mondiale et à la promotion de son intérêt national.

Cette Conférence donne une excellente occasion de faire progresser la libéralisation du commerce mondial et d'en promouvoir l'expansion et le développement harmonieux. La mise en oeuvre intégrale des résultats du Cycle d'Uruguay présente une importance qu'il est inutile de souligner, mais elle ne suffit pas. Il est essentiel que nous montrions notre détermination à encourager la poursuite de la libéralisation ainsi qu'à examiner les questions nouvelles intéressant le commerce.

Compte tenu de ces considérations, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur trois aspects dont relèvent des questions à propos desquelles le Japon a pris des initiatives, à savoir la promotion d'une libéralisation plus poussée, l'élaboration de disciplines multilatérales et le règlement des différends.

Tout d'abord, s'agissant des progrès à accomplir dans le domaine de la libéralisation commerciale, je voudrais évoquer les négociations sur le commerce des services ainsi que la question de la libéralisation plus poussée. En ce qui concerne les négociations qui se poursuivent dans le secteur des services, nous devons admettre franchement que l'OMC n'a pas pu obtenir de résultats suffisants au cours des deux dernières années. Nous devons faire progresser les négociations sur les télécommunications de base, qui doivent s'achever en février prochain, ainsi que les négociations sur les services financiers, avec la détermination de parvenir à un accord sur une base NPF dans les délais convenus. En outre, pour ce qui est des services de transport maritime, j'espère vivement que tous les Membres participeront dans un esprit constructif aux prochaines négociations afin d'aboutir à un accord.

./.

Pour ce qui est de la question de la libéralisation plus poussée, j'estime qu'il est important de faire progresser la libéralisation dans les domaines où cela est possible, en complément des travaux dont le calendrier a été convenu. S'agissant de l'élimination des droits de douane dans le domaine des technologies de l'information, que l'on peut considérer comme l'infrastructure de base de l'industrie future, c'est-à-dire la conclusion de l'ATI, j'espère ardemment que cet accord, qui constituerait la réussite majeure de cette Conférence ministérielle dans le domaine de la libéralisation commerciale, pourra se faire. Je voudrais aussi souligner qu'un résultat important a été obtenu lorsqu'il a été décidé d'ajouter de nouveaux produits pharmaceutiques à la liste de ceux pour lesquels les droits de douane ont été éliminés.

J'estime que l'OMC sera de plus en plus appelée à élaborer des disciplines multilatérales afin d'assurer le bon déroulement des échanges dans un environnement caractérisé par une interdépendance et une mondialisation économiques croissantes. Le Japon a déjà présenté des propositions visant à rendre l'OMC plus à même d'examiner les accords commerciaux régionaux afin de veiller à ce qu'ils complètent et renforcent l'Organisation et à assurer une collaboration entre celle-ci et les organismes responsables d'accords environnementaux multilatéraux, ces domaines présentant, selon nous, une grande importance pour l'OMC. J'attends beaucoup des travaux futurs dans ce domaine.

Le Japon propose que l'OMC engage des travaux sur les questions "commerce et investissement" et "commerce et politique de concurrence", qui constituent pour elle les nouveaux défis de l'avenir. En ce qui concerne le commerce et la politique de concurrence, il importe d'examiner cette question en insistant sur les moyens d'éviter l'abus de mesures commerciales qui faussent la concurrence. Je suis encouragé par l'appui de beaucoup de Membres en développement, qui souhaitent comme moi que ces questions soient examinées. Celles-ci posent sans aucun doute de nouveaux problèmes. J'estime qu'il faudrait donc lancer tout d'abord un "processus d'information", qui ne préjugerait pas du parti à prendre ultérieurement. Le Japon est aussi très favorable à la mise en route de travaux visant à élaborer un nouvel arrangement sur la transparence des marchés publics.

En ce qui concerne le règlement des différends, je constate avec satisfaction que l'OMC s'acquitte efficacement de son rôle depuis le début de ses activités. Le Japon accorde une grande importance à cette fonction de l'OMC. Cela dit, nous ne devons pas oublier que, dans l'esprit du mécanisme du règlement des différends prévu dans l'Accord sur l'OMC, les parties intéressées doivent faire tout leur possible pour régler leurs différends au stade des consultations bilatérales et ne recourir aux procédures de règlement des différends supposant l'établissement d'un groupe spécial constitué de parties tierces que dans les cas où elles ne peuvent l'éviter, conformément aux dispositions du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Outre ces trois aspects, je voudrais préciser que, pour renforcer le système commercial multilatéral ouvert, il importe de fournir une assistance aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, notamment en adoptant un plan d'action, afin que ces pays puissent s'intégrer au système et tirer profit de la libéralisation des échanges, ainsi que de mener rapidement à bien le processus d'accession de la Chine et d'autres économies candidates.

Enfin, puisque nous demandons beaucoup au Secrétariat de l'OMC, je voudrais souligner à quel point il importe d'appuyer les activités du Secrétariat, afin que son personnel puisse assumer ses fonctions au mieux.

Je voudrais pour conclure prier instamment les Ministres de faire preuve de souplesse afin que cette Conférence puisse lancer au monde un message clair et unanime montrant la direction dans laquelle nous voudrions voir l'OMC s'orienter à l'avenir.